



# Test théorique

## Arbitres régionaux

Bruxelles, le 10 décembre 2016

---

ARBITRE : \_\_\_\_\_

- 1) A5 effectue son dernier tir libre. L'arbitre siffle violation de B7 et ordonne de répéter le lancer-franc. La table de marque sollicite un remplacement pour l'équipe A. Les arbitres refusent la demande.

**V** – F      **(Interprétation 18/19-8)**

- 2) Le joueur A6 effectue un tir au panier. Le ballon rebondit sur l'anneau et par la suite est touché par A8. Finalement, A12 saute de sa zone avant attrape le ballon en l'air et tombe à cheval sur la ligne médiane. A12 commence à dribbler vers sa zone arrière. Les arbitres laissent jouer, l'équipe A aura 24 secondes de temps de tir et un nouveau compte de 8 secondes pour passer en zone avant.

V – **F**      **(Interprétation 30-1)**

- 3) L'arbitre siffle faute personnelle de B6 sur A8 en action de tir à 3 points. En même temps, l'autre arbitre siffle une faute antisportive de A12 sur B4. Les arbitres décident que la FU avait été la première et, par conséquent, ils décident de reprendre le jeu par 2 LF pour B4 suivis de 3 LF pour A8.

**V** – F      **(Art. 42.2 & 42.2.4)**

- 4) L'arbitre siffle FU de B12 sur A6 en action de tir. Le tir est réussi. Fâché, A6 insulte B12 et écope d'une FT. Les arbitres reprennent le jeu par une remise en jeu latérale pour A, en application du principe de l'alternance.

**V** – F

- 5) 1:30 avant la fin du match. L'équipe A doit effectuer une remise en jeu depuis sa zone arrière, quand le coach A sollicite un TM. Pendant le TM, le coach B est sanctionné d'une FT. L'équipe A, après le LF, effectuera la remise en jeu depuis la ligne médiane à l'opposé de la table de marque et disposera de 24 secondes

de temps de tir.

**V** – F            **(Interprétation 29/50-25)**

- 6) A6 tire au panier. Le ballon touche l'anneau et est sans contrôle, B14 commet une FU sur A6. Après la remise en jeu depuis la ligne médiane, l'équipe A disposera seulement de 14 secondes de temps de tir.

V – **F**            **(Interprétation 29/50-20)**

- 7) Il reste 6 secondes de temps de tir. A6 tente un tir vers le panier, le ballon, après avoir rebondi sur l'anneau, reste coincé entre le panier et le panneau. En application de l'alternance, A reçoit le ballon pour une remise en jeu latérale. Il disposera de 14 secondes de temps de tir.

V – **F**            **(Interprétation 29/50-42)**

- 8) Dans la 4<sup>ème</sup> période, avec 30 secondes restantes au chronomètre de jeu, A1 dribble dans sa zone avant. B1 tape le ballon vers la zone arrière de l'équipe A où A2 reprend le contrôle du ballon. B2 commet une faute sur A2 alors qu'il reste 8 secondes au chronomètre de tir. Un temps-mort est accordé à l'équipe A. A la suite du temps-mort, le jeu reprendra par une remise en jeu au point de remise en jeu en zone avant de l'équipe A avec 24 secondes au chronomètre de tir.

V – **F**            **(Interprétation 29/50-52)**

- 9) Le tir au panier d'A1 touche l'anneau et une situation de rebond se produit. A2 saute en l'air, attrape le ballon et charge B1 qui est en position légale de défense, en contact avec la zone du demi-cercle de non charge (A2 commet une charge). La règle du demi-cercle de non-charge ne s'applique pas.

**V** – F            **(Interprétation 33-4)**

- 10) Avec 0'53" à jouer dans la dernière minute de la rencontre, A1 a le ballon à sa disposition dans les mains pour effectuer une remise en jeu quand A2 provoque un contact avec B2 sur le terrain de jeu et une faute personnelle est sanctionnée contre A2. Le ballon est accordé à l'équipe B pour une remise en jeu au point le plus proche de l'infraction.

**V** – F            **(Interprétation 37-3)**